

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 25 OCTOBRE 2024

Présents : Monsieur André Weidenhaupt, Président

Mesdames Simone Beissel, Vice-Présidente, Claire Angelsberg, Joëlle Feller, Nadine Kuhn-Metz, Messieurs, Pollo Bodem, Marc Vanolst, Tom Jungen, Joseph Schoellen, Paul Galles, Charles Pauly, Denis Bronzetti, Gusty Graas, Fernand Wies, membres,

Excusés : MM. Steff Schaeler, Nico Pündel, Gilles Didier (voix consultative).

Séance à huis clos :

1a) Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité B1, au service informatique

Le Comité nomme aucun candidat comme employé communal, groupe d'indemnité B1, au service informatique et charge le bureau de republier le poste.

1 b) Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité B1, au service immotique

Le Comité nomme aucun candidat comme employé communal, groupe d'indemnité B1, au service immotique et charge le bureau de republier le poste.

1 c) Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité A1/A2, au service sécurité et normalisation

Le Comité nomme aucun candidat comme employé communal, groupe d'indemnité A1/A2, au service sécurité et normalisation et charge le bureau de republier le poste.

1d) Nomination d'un receveur communal, groupe de traitement B1, à partir du 1^{er} janvier 2025

Le Comité nomme une personne comme receveur communal au groupe de traitement B1, sous-groupe à vocation particulière à une tâche de 50% avec effet au 1^{er} janvier 2025.

1e) Nomination d'un fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, à partir du 1^{er} janvier 2025 au service administration

Le Comité nomme une personne comme fonctionnaire communal au groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à une tâche de 50% avec effet au 1^{er} janvier 2025.

1 f)g) Fixation de salaire pour deux contrats à durée déterminés au laboratoire

Le Comité fixe le salaire de deux contrats à durée déterminée de 9 mois, respectivement de 6 mois, au sein du laboratoire à 194points suivant le statut d'employé communal, groupe d'indemnité B1.

Séance publique

DVGW TSM geprüft

2 A) Personnel : Création de posts

Le Comité crée un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe technique au service immotique et un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au service administration/finances.

2 b) Personnel : Mise en conformité de dispositions concernant les fonctionnaires et employés communaux

Le Comité approuve la mise en conformité de quelques dispositions pour les fonctionnaires et employés communaux par rapport aux revendications approuvées par le contrat collectif des salariés de 2020 afin de ne pas faire de distinction entre les salariés et les fonctionnaires et employés communaux de la même manière.

3) Budget rectifié 2024 et budget 2025 – Présentation et vote

- a. **Fixation des montants unitaires de la participation aux charges**
- b. **Fixation des montants unitaires de la participation aux charges pour fourniture directe à 3 €/m³**
- c. **Fixation des facteurs multiplicateurs pour l'année 2025 concernant le dépassement de la capacité réservée**
- d. **Approbation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'exercice 2025**
- e. **Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions dans les diverses carrières**
- f. **Inventaire sortant courant 2024**

Après délibération et conformément à la loi modifiée du 23 février 2001 sur les syndicats des communes le comité approuve, par votes successifs à l'unanimité des voix, les montants unitaires, le budget rectifié pour 2024 et le budget pour l'année 2025.

A la majorité des voix, le comité fixe les facteurs multiplicateurs comme suit pour 2025:

- le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de faible demande d'eau défini à l'article 6.3.2.2. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 10
- le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de forte demande d'eau défini à l'article 6.3.2.3. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 200
- Le Comité approuve également l'inventaire sortant courant 2024.

4) Zone de protection-rapport du programme de mesures 2023

Dans le cadre des efforts de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre, le SEBES élabore un programme de mesures pour toutes les activités autour du lac de la Haute-Sûre.

Ce programme de mesures est financé par le SEBES avec le soutien du Ministre ayant la gestion de l'eau dans attributions par le biais du fonds pour la gestion de l'eau ainsi que les fonds subsidiaires du Ministère de l'Agriculture.

Le Comité prend note du rapport du programme de mesures pour l'année 2023.

5) Approbation d'actes notariés

Vu les actes notariés standardisés passés par-devant différents notaires dans l'intérêt de conférer au SEBES le droit de passage pour ses conduites d'eau, le Comité approuve une liste avec plusieurs servitudes et ventes.

6) Modification des statuts du SEBES

Après que le Comité ait approuvé le vote sur le principe de nouveaux statuts du SEBES lors de la dernière réunion, il a été mis au courant du suivi de ce projet.

7) Divers

Le Comité prend note le remplacement de membre effectif et suppléant au sein du conseil technique.
